

GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES

Août 2018



SYMBOLISME 3

PRINCIPES DE BASE

LA SIGNATURE GRAPHIQUE : LE LOGO ET LE NOM 4

ZONE DE PROTECTION 5

AGENCEMENT DE LA SIGNATURE 5

DIMENSIONS 6

POLICE DE CARACTÈRES 6

COULEURS 7

APPLICATIONS

DOCUMENTS EXTERNES 8

AUTRES SUPPORTS 9

DROITS D'UTILISATION ET RESPONSABILITÉ 10

ARMOIRIES 11

SYMBOLISME

En 1986, la Ville de Saint-Eustache adoptait un logotype arborant deux hirondelles en plein vol puis, en 2005, ce logo s'offrait une cure de jouvence : les oiseaux devenaient plus stylisés et la police de caractères plus contemporaine. Ainsi, sa forme est beaucoup plus épurée et sa reproduction facilitée, tout en conservant la pertinence de son symbole.

Ce guide des normes graphiques se veut un outil à l'usage des services municipaux ainsi que des partenaires, fournisseurs et collaborateurs externes qui auraient à utiliser la signature graphique de la Ville. En se dotant d'un pareil guide, la Ville veut assurer une meilleure cohésion dans la déclinaison de son image graphique et s'assurer que l'implantation de son logo se fera en harmonie avec ses objectifs de communication.

Le guide couvre la majorité des champs d'application habituels pour une signature graphique. Il contient aussi quelques balises concernant l'utilisation des coordonnées de l'organisation.

LA SIGNATURE GRAPHIQUE : LE LOGO ET LE NOM

La signature graphique est constituée du logo (les hirondelles) et du nom « Ville de Saint-Eustache » sur 2 lignes.

Symbole vivant faisant partie de notre patrimoine, on retrouve l'hirondelle dans notre région grâce à la verdure abondante et aux nombreux cours d'eau. Le logo se compose de deux hirondelles en vol, symbolisant le dynamisme de notre ville ; la grande et la petite hirondelles liées représentant la famille.



ZONE DE PROTECTION

Il existe une zone de protection autour de la signature où aucun élément visuel ne peut apparaître. Cette zone de protection correspond à la taille (largeur en carré) de la petite hirondelle.



AGENCEMENT DE LA SIGNATURE

On doit privilégier la signature horizontale, cependant, si son utilisation est impossible, dans le cas d'objets promotionnels par exemple, il est permis d'utiliser la signature verticale.



DIMENSIONS

- La signature graphique ne peut être réduite en-deçà de 40 %.
- Le logo et la signature ne peuvent être dissociés, sauf dans certains cas réservés au Service des communications et des relations avec les citoyens de la Ville de Saint-Eustache.
- Les proportions doivent être conservées (hauteur vs largeur).
- La signature graphique de la Ville de saint-Eustache ne peut être intégrée au logo d'un autre organisme.



POLICES DE CARACTÈRES

- Les mots « Ville de » sont composés en Dax régulier, les mots « Saint-Eustache » sont composés en **Dax gras**. 13pts/15,6
- Aucune autre police de caractères n'est acceptée.

Dax régulier
1234567890
abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Dax gras
1234567890
abcdefghijklmnopqrstuvwxy
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

COULEURS

PANTONE 541

La signature graphique est en bleu 541 de la charte Pantone.



QUADRICROMIE (CMYK)

La signature graphique utilisée sur un document en 4 couleurs peut être convertie en CMYK : 100-57-0-38.



COULEUR WEB SÉCURISÉE (RGB)

La signature graphique destinée à une présentation multimédia ou sur le web doit être convertie en RGB : 0-51-102



RENVERSÉ

La signature graphique sur un fond blanc est à prioriser. Si le fond de couleur est trop foncé, l'utilisation du renversé est alors permise.



NOIR

La signature graphique en noir est réservée à l'impression de formulaires internes ou à certaines publicités monochromes, ou lorsque le fond ne permet pas l'usage du bleu Pantone 541 ou du renversé.



AUTRES COULEURS

Il est interdit d'utiliser la signature graphique dans d'autres couleurs que celles mentionnées ci-haut ni de la produire en deux couleurs.

L'utilisation du logo des hirondelles tramées est réservée à l'usage exclusif de la Ville de Saint-Eustache.



DOCUMENTS EXTERNES

La signature graphique apparaît sur toutes les publications de la Ville de Saint-Eustache, tels : bulletins municipaux, affiches, dépliants, guides, lettres, formulaires, documents à grand tirage, etc. Elle est accompagnée de l'achevé d'imprimer lorsque le format du document le permet.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

L'achevé d'imprimer est constitué de l'adresse, du numéro de téléphone, de l'adresse Internet, des initiales en majuscules du Service de la Ville et de la date.

Celui-ci est composé en caractères bâton, en plus petit que la typo du texte courant du document. Il doit être apposé à la verticale.

Exemple :

145, rue Saint-Louis, Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9 • Tél. : 450 974-5000 www.saint-eustache.ca SCRC-2017-12-24

Service des communications
et des relations avec les citoyens

AUTRES SUPPORTS

FORMAT ÉLECTRONIQUE

Les productions sur format électronique (site Web, présentations multimédias, etc.) doivent au minimum comporter la signature graphique et suivre les indications quant à la police de caractères, à la couleur et à la zone de protection.

OBJETS PROMOTIONNELS

La production d'articles promotionnels doit suivre les principes de ce cahier, ou du moins en respecter l'esprit.

- Les articles promotionnels doivent comporter au minimum la signature graphique.
- Ils respectent le ton de la signature graphique et les composantes symboliques du logo.
- La signature graphique doit être en bleu Pantone 541, ou en renversé.
- L'utilisation du doré et du argenté est acceptée exceptionnellement et est strictement réservée aux objets commandés par le Service des communications et des relations avec les citoyens.

SIGNALISATION

La production d'affiches, d'enseignes ou d'autres formes de signalisation doit suivre les principes de ce cahier. Elle sera assujettie au Plan directeur sur la signalisation.

IDENTIFICATION DES VÉHICULES

L'identification des véhicules doit se faire en suivant les principes de ce guide de normes graphiques et selon la Politique d'identification des véhicules de la Ville.

PRODUCTIONS CONJOINTES

Les productions conjointes devraient respecter les normes de ce guide de normes graphiques.

DROITS D'UTILISATION ET RESPONSABILITÉ

10

La Ville de Saint-Eustache possède les droits exclusifs d'utilisation de son identité visuelle. Il appartient au Service des communications et des relations avec les citoyens de gérer le programme d'identification visuelle. Quiconque utilise l'identité visuelle de la Ville de Saint-Eustache sans autorisation préalable écrite est passible d'amendes conformément à la réglementation municipale applicable et s'expose à des poursuites judiciaires.

Pour obtenir les autorisations d'utilisation ainsi que le matériel de reproduction, s'adresser à :

Ville de Saint-Eustache

Service des communications
et des relations avec les citoyens

145, rue Saint-Louis

Saint-Eustache (Québec) J7R 1X9

Tél. : 450 974-5000

Fax : 450 974-5223

Courriel : communications@ville.saint-eustache.qc.ca

ARMOIRIES

Les armoiries apparaissent exclusivement sur les documents officiels du maire de la Ville ainsi que sur certains articles promotionnels et sont réservées à l'usage exclusif du bureau du maire (ex.: papeterie du maire, rapport financier annuel, clés, drapeau).

COULEURS

Les armoiries doivent être imprimées en 6 couleurs Pantone sur fond blanc.

Rouge 485c

Bleu 280c

Vert 341c

Argent 428c

Or 871c

Noir



Les armoiries de la Ville de Saint-Eustache, conçues par M. Victor Morin, notaire, homme érudit en connaissances héraldiques, ont été acceptées par le conseil municipal en février 1954. La partie de gauche évoque, par l'église, l'histoire religieuse et politique de Saint-Eustache. La partie de droite, par sa terrasse, symbolise la fertilité du sol. La vigueur et la richesse de la région y sont représentées par le chêne qui a donné son nom à la rivière qui en irrigue les terres. La partie du bas symbolise les eaux de la rivière des Mille Îles, déversement du lac des Deux Montagnes.

La devise en latin "Deus nobis otia fecit" (qui peut se traduire par : C'est un dieu qui nous a gratifiés de ces délassements) est une phrase légèrement modifiée tirée des Géorgiques du poète latin Virgile. Virgile, Les Bucoliques I, 6.